Publiée le 28/07/2023

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20230727-26-AR
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023

République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION DU MAIRE N°26/2023

Objet : Signature du marché public n°2023 06 relatif à l'entretien et la propreté des espaces publics

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 22 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.1111-1, L.2113-10, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2124-2,

CONSIDERANT

QUE la ville a lancé un appel d'offres ouvert pour l'entretien et la propreté des espaces verts allotit de la façon suivante :
- ✓ Lot 1 : Entretien des espaces verts
- ✓ Lot 2 : Massifs floraux
- ✓ Lot 3 : Entretien du patrimoine arboré

QUE les montants annuels sont définis comme suit :

Lot	Montant annuel minimal HT	Montant annuel maximal HT
1	Montant de la DPGF : prestations programmées	110 000 €
2	8 000 €	30 000 €
3	3 500 €	24 000 €

Pour le lot 1, le marché comprend :
- Des travaux réguliers d'entretien, réalisés selon un planning pré établi et rémunérés forfaitairement.
- Des travaux complémentaires, réalisés à la demande et rémunérés sur bon de commande selon les prix fixés au Bordereau des Prix Unitaires.

Pour le lot 2, le marché comprend des travaux de fleurissement qui seront définis en début d'année et réalisés selon un planning pré établi et rémunérés sur bon de commande selon les prix fixés au Bordereau des Prix Unitaires.

Pour le lot 3, le marché comprend des travaux d'entretien du patrimoine arboré, réalisés selon un planning pré établi et rémunérés sur bon de commande selon les prix fixés au Bordereau des Prix Unitaires.

Publiée le

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20230727-26-AR
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023

QUE la mise en concurrence a été publiée le 16 avril 2023 sur le BOAMP, le JOUE, le site internet de la ville et la plateforme E-marchespublics.com,

QUE 7 plis ont été réceptionnés dans les délais soit avant le 31 mai 2023. Les candidats ayant déposés une offre sont :

- Candidat 1 : SAMU pour le lot 3
- Candidat 2 : FORET IDF pour le lot 3
- Candidat 3 : ARBRES ET PAYSAGES pour les lots 1 et 3
- Candidat 4 : ZL PAYSAGE pour le lot 1
- Candidat 5 : EDFSA pour le lot 3
- Candidat 6 : LECOMTE LANGE pour tous les lots
- Candidat 7 : GESTIVERT ENVIRONNEMENT pour le lot 1

QUE les candidats possèdent toutes les garanties et les capacités techniques, financières et professionnelles pour réaliser les prestations,

QUE les offres économiquement les plus avantageuses sont :

- Pour le lot 1, le candidat LECOMTE LANGE avec un montant forfaitaire minimal annuel de 59 064.68 € HT pour l'entretien courant (prestations programmées) ;
- Pour le lot 2, le candidat LECOMTE LANGE avec un montant estimé à 5 159.80 € HT qui correspond à la création d'un fleurissement de saison au niveau de la mairie ainsi que les jardinières de la ville ;
- Pour le lot 3, le candidat EDFSA avec un montant estimé à 4 680 € HT qui correspond à la taille de 6 platanes et 32 tilleuls.

QUE la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 juin 2023 et a fait le choix d'attribuer :

- Le lot 1 à la société LECOMTE LANGE (91 Bruyère le Chatel) avec un montant minimal annuel de 59 064.68 € HT. Ce montant correspond à l'entretien courant sur une année. Un montant maximal annuel est défini dans le CCAP à hauteur de 110 000 € HT. Celui-ci couvrira les besoins ponctuelles sur bon de commande selon les besoins.
- Le lot 2 à la société LECOMTE LANGE (91 Bruyères le Chatel) avec un montant minimal annuel de 8 000 € HT et un montant maximal annuel de 30 000 € HT. Les montants sont définis dans le CCAP. Les prestations se feront sur simple bon de commande.
- Le lot 3 à la société EDFSA (94 Vitry sur Seine) avec un montant minimal annuel de 3 500 € HT et un montant maximal annuel de 24 000 € HT. Les montants sont définis dans le CCAP. Les prestations se feront sur simple bon de commande selon les besoins.

DECIDE

Article 1 : de signer les différents lots du marché public n°2023 10 relatif à l'entretien et la propreté des espaces verts comme suit :

- Le lot 1 à la société LECOMTE LANGE (91 Bruyère le Chatel) avec un montant minimal annuel de 59 064.68 € HT et un montant maximal annuel de 110 000 € HT.
- Le lot 2 à la société LECOMTE LANGE (91 Bruyères le Chatel) avec un montant minimal annuel de 8 000 € HT et un montant maximal annuel de 30 000 € HT.
- Le lot 3 à la société EDFSA (94 Vitry sur Seine) avec un montant minimal annuel de 3 500 € HT et un montant maximal annuel de 24 000 € HT.

Article 2 : que le marché est conclu pour une période initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2023. Sa durée totale ne peut excéder QUATRE ANS à compter de sa date de notification. La date de début d'exécution est fixée au 1er septembre 2023 ou à la date notification si celle-ci est supérieure au 1er septembre 2023.

Article 3 : que les crédits sont disponibles au budget communal des années concernées,

Publiée le

Accusé de réception en préfecture
091-219103769-20230727-26-AR
Date de télétransmission : 27/07/2023
Date de réception préfecture : 27/07/2023

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 30/06/2023

Le Maire,

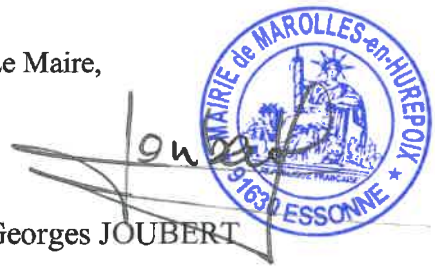

Georges JOUBERT